



**AVIS DE COMPÉTITION**  
**Mes Premiers Jeux 2024 (Raymond-Villeneuve)**

**PRÉSENTÉ PAR**  
**Patinage St-Jérôme**

**DU : 2024/01/28**  
**AU : 2024/01/28**

**N<sup>o</sup> DE SANCTION : LO-PJ-23-058**  
Sanctionnée par Patinage Québec



# DÉTAIL DE SANCTION – Compétition Mes Premiers Jeux (PJ)

**L'hôte , Patinage St-Jérôme annonce la tenue de la compétition : Mes Premiers Jeux 2024 (Raymond-Villeneuve)**

**Dates : 2024/01/28 au 2024/01/28**

Les concurrents doivent être des adhérents en règle de Patinage Canada et dont le club d'appartenance est situé dans une des régions ou une des sections suivantes:

- Laurentides

Un patineur qui s'entraîne à temps plein dans un programme Sport-études reconnu peut également s'inscrire si la région du Sport-études est invitée, ils doivent inscrire leur club d'appartenance et le nom de leur Sport-études.

Un patineur de catégorie Senior, Junior, Adulte et Olympiques spéciaux est admissible même si sa région n'est pas invitée.

<b>Gestionnaire de compétition :</b>	Dominique Petit
# Téléphone : 15142296982	Courriel : dominique.petit@patinage-laurentides.ca
<b>Président(e) du comité organisateur :</b>	Danyel Laurin
# Téléphone : 15142296982	Courriel : dominique.petit@patinage-laurentides.ca
<b>Représentant(e) technique :</b>	Claudia Baron
<b>Spécialiste de données en chef :</b>	Dominique Petit
<b>Spécialiste de données informatiques :</b>	Éric Turpin

## PATINAGE QUÉBEC

**N° DE SANCTION : LO-PJ-23-058**

NOM DE L'HÔTE :	Patinage St-Jérôme
SITE INTERNET :	<a href="http://www.patinage-laurentides.ca">www.patinage-laurentides.ca</a>
COURRIEL :	<a href="mailto:dominique.petit@patinage-laurentides.ca">dominique.petit@patinage-laurentides.ca</a>
TÉLÉPHONE :	15142296982

**La compétition est régie par les règlements de Patinage Canada.**

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

## 1. Endroit

La compétition se tiendra à :

### GLACE 1

Aréna Rivière du Nord  
750, rue Filion  
St-Jérôme(QC) J7Z 0J2

### GLACE 2

Aréna Rivière du Nord  
750, rue Filion  
St-Jérôme J7Z 0J2

## 2. Dimensions de la patinoire

Les dimensions de la surface glacée sont :

**Glace 1** : 85 x 200 (Standard LNH)

**Glace 2** : 85 x 200 (Standard LNH)

## 3. Accidents et Responsabilité

Patinage Canada, Patinage Québec, la région Laurentides, Patinage St-Jérôme et l'équipe de bénévoles n'assument aucune responsabilité pour les dommages et les blessures que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation à cet événement, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs sont réputés avoir accepté d'assumer la responsabilité de toute blessure ou de tout dommage à la personne ou à la propriété du concurrent ou de la concurrente par suite, à cause ou en raison de la tenue et de l'organisation de la compétition, et de renoncer à toute réclamation contre les officiels, l'association, la section, Patinage Canada et l'équipe bénévole ou leurs représentants; leur inscription n'étant acceptée qu'à cette condition.

## 4. Comportement des participants

Les participants sont tenus de respecter les directives des officiels chargés de la compétition.

Tout concurrent qui, directement ou indirectement, s'exprime de façon inappropriée à l'endroit des officiels ou de leurs décisions ou quant aux notes des officiels, peut être suspendu et exclu de toute compétition subséquente.

## 5. Restrictions

Le comité se réserve le droit de limiter le nombre de participants dans chacune des catégories. Sa décision sera sans appel. Nombre limite :

Non Aucune demande spéciale de journées et d'heure de passage ne sera retenue

Non Aucun paiement global de club pour tous les participants

Non Le comité se réserve le droit d'annuler une catégorie si le nombre de participants est insuffisant.

## 6. Inscription

Un formulaire d'inscription dûment complété et signé doit être soumis pour chaque patineur désirant s'inscrire à cette activité et remis au club participant.

Aussi, les équipes devront remplir les formulaires prévus à cette fin.

Les clubs doivent faire parvenir par courriel les formulaires d'inscription au plus tard le 2024/01/07 11:59 à l'adresse suivante : lyne.urbain@patinage-laurentides.ca

Les inscriptions présentées après la date limite fixée dans l'avis de compétition ne peuvent être acceptées qu'au choix du comité chargé de la compétition.

**Date limite d'inscription : 2024/01/07 11:59**

#### **7. Mode(s) de paiement : Clubs seulement**

- Chèque ou mandat poste;
- Transfert bancaire via courriel : lyne.urbain@patinage-laurentides.ca

Les chèques ou mandats-poste doivent être libellés à l'ordre de Patinage Laurentides et datés **au plus tard le 2024/01/07 11:59**. À l'adresse suivante :

Patinage Laurentides  
A/S Lyne Urbain  
126 rue Beaupré  
Ste-thérèse (QC) J7E 4M7

**Aucun paiement après la date limite d'inscription ne sera accepté.**

Les droits d'inscription ne seront remboursés que si l'événement n'a pas lieu ou si l'inscription est retirée avant la date limite d'inscription.

5% : Frais administratifs retenus si retrait avant la date limite d'inscription.  
Des frais de 25\$ seront appliqués sur les chèques sans provision.

**Aucun remboursement après la date limite d'inscription.**

#### **8. Frais d'inscription :**

50\$ par événement Patinage Plus;

#### **9. Date limite des tests**

La date limite des tests est la même que la date limite d'inscription.

#### **10. Système de notation**

- a) Le système de « **Norme de performance** ». (Voir les annexes)

#### **11. Accréditation des participants**

Tous les patineurs devront s'inscrire aussitôt arrivés à l'aréna où ils patinent, au moins une heure avant le début de leur épreuve.

#### **12. Accréditation des entraîneurs**

**Les entraîneurs doivent posséder la certification minimale du PNCE pour les différentes compétitions.**

**Scénario 1 :** Veuillez prendre note qu'afin de recevoir **une accréditation sans frais** aux différentes compétitions, vous devez :

- Présenter la carte de Patinage Québec **valide**
  - **Et** toutes les dates complémentaires sur la carte doivent également être valides (ex : premiers soins, vérification judiciaire, etc.)

**Scénario 2 :** Vous ne remplissez pas les conditions du scénario 1, vous devez alors **payer 15 \$ pour recevoir une accréditation** (pour la durée de la compétition) dans les cas suivants :

- Vous avez une carte de Patinage Québec valide, mais une ou plusieurs dates complémentaires ne sont plus valides :
  - Vous devez avoir en main les preuves de mises à jour
- Vous avez une carte de Patinage Québec non valide :
  - Vous avez en main la preuve d'adhésion à Patinage Canada pour l'année en cours (les dates complémentaires doivent être valides)
    - Dans le cas où les dates complémentaires ne sont pas valides, vous devez avoir en main les preuves de mise à jour.
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, mais votre nom est sur la liste des entraîneurs en règle
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, votre nom n'est pas sur la liste des entraîneurs en règle, mais vous avez en main :
  - Preuve d'adhésion à Patinage Canada de la saison en cours
  - Certificat des premiers soins valide
  - Certificat de vérification judiciaire
  - Certificat d'achèvement du cours « Respect et sport »
  - Certificat « Code d'éthique »
  - **OU** une impression d'écran du site de Patinage Canada affichant les dates des preuves et certificats susmentionnés.

**Scénario 3 :** Vous ne remplissez pas les conditions des scénarios 1 ou 2, vous **ne serez pas accrédité** et devrez alors **vous faire remplacer** auprès de votre athlète par un entraîneur en règle.

- **Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle), la personne responsable de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres ou sur le bord de la bande.**

### **Lors de l'accréditation**

Les entraîneurs doivent s'inscrire en personne et présenter leur carte des entraîneurs. Ils doivent la porter au cou en tout temps.

**Un bracelet de couleur (fournie par Patinage Québec pour les compétitions provinciales seulement) sera enroulé autour du cordon de la carte OU au poignet de l'entraîneur si le paiement de 15 \$ a été fait (preuves fournies).**

Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle), la personne responsable de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres ou sur le bord de la bande.

### **13. Frais d'admission**

Admission générale gratuite

Les patineurs auront un laissez-passer pour le week-end lors de l'accréditation

#### **14. Chaperons**

Les chaperons sont autorisés dans la chambre des patineurs seulement pour les catégories suivantes : (une seule personne par participant) :

- **Aucun accompagnateur ne sera autorisé dans la chambre des patineurs.**

#### **15. Prix**

##### **a) Volet épreuve CPC**

Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul participant, le patineur recevra une médaille.

##### **b) Volet Norme de Performance**

Les patineurs recevront un ruban et un certificat selon la norme de performance atteinte.

##### **c) Volet Norme de Performance avec classement**

Des médailles seront remises aux 3 premiers et tous les participants recevront un certificat selon la norme de performance atteinte.

#### **16. Trophée perpétuel**

Aucun trophée ne sera remis

#### **17. Horaire de la compétition**

Un horaire provisoire sera disponible sur le site internet après la date limite des inscriptions.

#### **18. Formation des groupes**

Pour les catégories patinage de compétition, les groupes seront formés par un tirage au sort, selon les [règlements de Patinage Canada](#).

Pour toutes les catégories de patinage STAR, Classez les patineurs par âge et divisez-les en groupes.

Pour les catégories STAR 1 à 3 : S'il y a suffisamment de garçons, ils peuvent être groupés ensemble, peu importe leur âge (p. ex. 2 garçons ou plus). Des épreuves pour les garçons devraient avoir lieu pourvu qu'au moins 2 garçons soient inscrits à une compétition STAR.

#### **19. Vidéo**

Non disponible

#### **20. Photos**

Non disponibles

#### **21. Restaurants**

Casse-croûte ouvert sur place

#### **22. Hébergement**

##### **HÔTEL OFFICIEL**

Comfort Inn

255-8, rue de Martigny Ouest St-Jérôme [QC] J7Y 2G4

## RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

[Guide de référence Sport Québec](#)

Tous les événements du volet Patinage Plus se dérouleront par circuit d'une durée moyenne de 1 minute 15 secondes. Les hôtes de la compétition peuvent mettre une musique d'ambiance lors des événements. En aucun cas la musique ne doit indiquer le temps de patinage. [La trousse technique Patinage Plus de Patinage Québec](#) doit être consultée pour chaque événement afin de connaître les circuits imposés, les éléments et les normes de performance.

Aucun autre élément technique ne peut être ajouté au circuit.

Les patineurs peuvent être accompagnés par un entraîneur ou un assistant de programme.

Les assistants de programme ou les entraîneurs peuvent être sur la glace pour les échauffements et lors du déroulement de l'événement. Ils peuvent suivre les patineurs lors de leur évaluation tout le long du circuit, et ce, pour toutes les étapes. Ils ne doivent en aucun cas déranger le déroulement.

### SYSTÈME D'ÉVALUATION

- Le système de **Norme de Performance**.

### ADMISSIBILITÉ – ÉVÉNEMENTS INDIVIDUELS

Les concurrents doivent être des adhérents en [règle de Patinage Canada](#).

Les patineurs doivent être inscrits Patinage Plus ou Patinage STAR auprès de Patinage Canada, mais aucun test ou partie de test du programme STAR ne peut être réussi (danse, habiletés ou style libre).

Les patineurs peuvent recevoir des cours privés ou semi-privés avec des entraîneurs professionnels ou seulement des cours de groupe patinage plus avec assistant de programme.

Le patineur ne doit avoir réussi aucun test de patinage STAR.

Une musique de fond en continue est permise durant les épreuves

### PATINEURS EN SIMPLE

✓ Filles

✓ Garçons

#### • ÉTAPE 5

Étape : Avoir réussi l'étape 4, mais ne pas avoir réussi l'étape 6 ou plus.

Âge : Aucune limite d'âge

Port du casque obligatoire, si l'étape 5 n'est pas réussie.

#### • ÉTAPE 4

Étape : Avoir réussi l'étape 3, mais ne pas avoir réussi l'étape 5 ou plus.

Âge : Aucune limite d'âge

Port du casque obligatoire

---